



ACTIVITÉ

Tir de missile en Atlantique.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT/ZDT A ET B activables par NOTAM 48h au préalable :

Le mercredi 15 juillet 2020 de 1100 à 1430.

Reports possibles : jeudi 16 juillet 2020, et du lundi 20 juillet au jeudi 23 juillet 2020 de 1100 à 1430.

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

BIARRITZ INFO : 119.175 MHz

CAZAUX APP : 119.600 MHz

AQUITAINE INFO : 120.575 MHz

ACC/UAC BORDEAUX : fréquences de contrôle

ACC/UAC BREST : fréquences de contrôle

RAKI (CDC de Cinq Mars la Pile) : 143.550 MHz / 317.500 MHz

MARINA (CDC de Mont de Marsan) : 143.550 MHz / 317.500 MHz.

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) pour la partie située en deçà des 12 NM des côtes (limite des eaux territoriales),

Zone dangereuse temporaire (ZDT) pour la partie située au-delà des 12 NM des côtes (limite des eaux territoriales).

Ces zones coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions de zones réglementées et dangereuses avec lesquelles elles interfèrent.

GESTIONNAIRE

CDC Mont de Marsan (MARINA) ou CDC de remplacement

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG et CAM :Partie ZRT

Contournement obligatoire sauf pour les :

- aéronefs participant à l'exercice,

- aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec ces missions.

Partie ZDT

L'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère particulièrement dangereux des activités se déroulant dans cette zone. En conséquence, pendant les créneaux d'activité, il est fortement recommandé d'éviter d'y pénétrer.

SERVICES RENDUS

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT/ZDT par les organismes gestionnaires.**CAG :** dans les parties de la ZRT/ZDT qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés **prévus, précités.**

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT / ZDT ALimites latérales

45°32'00.00" N,001°23'40.00" W

45°47'00.00" N,001°21'00.00" W

45°57'30.00" N,002°37'56.00" W

45°47'00.00" N,002°49'30.00" W

45°35'00.00" N,002°50'43.00" W

45°32'00.00" N,001°23'40.00" W

Limites verticales

FL375 / UNL

ZRT / ZDT BLimites latérales

44°00'54.00" N,03°02'13.00" W

43°35'00.00" N,01°47'00.00" W

43°42'40.00" N,01°47'00.00" W

43°45'15.00" N,01°34'30.00" W

43°56'06.00" N,01°24'35.00" W

44°13'19.00" N,01°17'49.00" W

44°13'20.00" N,01°10'50.00" W

44°25'00.00" N,01°10'50.00" W

44°26'15.00" N,01°15'20.00" W

44°27'57.00" N,01°19'04.00" W

44°30'57.00" N,01°19'05.00" W

44°52'40.00" N,01°31'02.00" W

45°32'00.00" N,01°23'40.00" W

45°35'00.00" N,02°50'43.00" W

44°00'54.00" N,03°02'13.00" W

Limites verticales

SFC / UNL

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

L'utilisation des zones TSA 6, TSA 9, LF-D 16 B, et LF-D 16 D est limitée au FL 305 pendant l'activation des ZRT/ZDT A et B.

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'exercice :

DGA Essais de Missiles (BISCARROSSE)

Tél : +33 (0)5 58 82 22 40,
+33 (0)5 58 82 22 91.

Courriel : cedric.cazabonne@intra.def.gouv.fr

Pendant l'exercice :

Centre de détection et de contrôle militaire (CDC) de Mont de Marsan :
Téléphone : 05.58.05.49.03

DGA Essais de Missiles - Sauvegarde Air
Téléphone: +33 (0)5 58 82 22 56 ou +33 (0)5 58 82 23 08.